

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 A 20 H 30

Date de la convocation : septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombres de membres excusés : 3

Nombre de membres absent : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T. - COUTURIER A. - DE OLIVEIRA F. - PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A. - THIVOLET D. - VERCHERAND P.- Mesdames TRICAUD M. - BARROUX V. - MOREL P.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : DUINAT J. - VIAL F. - RICO S.

ABSENT : 0

SECRETARE DE SEANCE : Madame MOREL Paulette

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Madame Paulette MOREL est désignée secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2023 ;
- Avenant n°2 Convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie ;
- MARPA du Prieuré de Pommiers : désignation des représentants ;
- Point sur la Chapelle Saint Sulpice
- Divers :
 - Ecole – rentrée 2023-2024
 - Projet d'une micro-crèche
 - Voirie : aménagement de la place du bourg
 - Eclairage public
 - Enveloppe de solidarité LFa
 - Elections sénatoriales
 - Camion Pizza

1 – Avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de Mairie – *délibération N° DEL2023-09-29*

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de réévaluer les besoins de la commune sur le poste de secrétariat de mairie, au sein du service commun porté par Loire Forez. Le temps de travail de l'agent sera augmenté de 30h à 35h par semaine à compter du 1er novembre 2023. Néanmoins, à la demande de l'agent, sa quotité de travail sera de 80% d'un temps plein soit 28h par semaine, dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de Mairie porté par Loire Forez agglomération.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

2 – Désignation des représentants à l'association de la MARPA du Prieuré de Pommiers-en-Forez – *délibération N° DEL2023-09-30*

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de nommer les membres à l'Association de la MARPA du Prieuré qui siégeront au Conseil d'Administration, à savoir :

- 2 Représentants titulaires
- 1 Représentant suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la nomination des représentants comme suit :

- **Titulaires : M. Mickaël MIOMANDRE et M. Jean-Luc SOUZY**
- **Suppléant : M. Dominique THIVOLET**

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

3 – Chapelle Saint Sulpice

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, et Monsieur Didier PALLUAT DE BESSET, conseiller, informent le Conseil Municipal qu'une rencontre avec René CLAIR à eu lieu le 11 septembre au sujet de la Chapelle Saint Sulpice. La prochaine étape sera la création d'une association dont l'objet sera la gestion de la rénovation de la Chapelle. Une réunion publique se tiendra le 4 octobre à 19h30 à la salle Grenette. Des courriers vont être distribués dans les boîtes aux lettres. Il conviendra ensuite de se rapprocher d'un architecte et de trouver un projet pour la Chapelle.

4 – Divers

➤ **Ecole :**

Madame Magali TRICAUD, adjointe aux écoles, présente au Conseil Municipal les changements à l'école depuis la rentrée suite aux départs :

- Véronique PEILLER est remplacée par Perrine DESSALES (ATSEM)
- Stéphanie VERMET est remplacée par Véronique BERTHET (Cantine et garderie)
- Stéphane COCHAT est remplacée par Lucie CHEMINAL (classe CM1-CM2)

Les retours des agents et des parents sont positifs.

A la rentrée, le RPI compte 80 élèves et 3 Très Petite Section.

➤ **Projet d'une micro-crèche :**

Monsieur Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été contacté dans le cadre d'un projet d'implantation d'une micro-crèche sur la commune. Un rendez-vous aura lieu en Mairie le 21/09 à 19h15.

➤ **Voirie – Aménagement de la place :**

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le projet de création de trois places de stationnement le long de la rue du Presbytère. Le terrassement serait fait en régie et l'engazonnement par une entreprise. Il est également prévu de rajouter un panneau « Parking » pour indiquer le parking derrière l'Eglise qui est rarement utilisé.

Le sablage de la porte de l'Eglise devrait être réalisé d'ici fin octobre.

Une réunion de la commission voirie est prévue le 20 septembre dans le cadre des travaux d'aménagement de la place du Bourg. Le montant des travaux est estimé à 195 000 € HT. Un RDV avec le Département est programmé le 21 septembre pour connaître les subventions envisageables. La Région sera également contactée prochainement à ce sujet.

Les travaux sur la voirie de Villedieu seront effectués fin septembre par l'entreprise GUINTOLI pour un montant de 3 045 € (entretien).

➤ **Eclairage public :**

Monsieur Frédéric DE OLIVEIRA, conseiller, explique au Conseil que la maintenance de l'éclairage public a été effectuée cette semaine. Loire Forez suggère à la commune de passer sur des ampoules LED pour l'éclairage à Cétéreau. Le montant s'élèverait à 1 654 €. Il est rappelé que le nettoyage des

globes est fait tous les 2 ans, le changement des ampoules tous les 5 ans. En cas de panne, il faut contacter bien contacter la Mairie.

➤ **Enveloppe Solidarité :**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les fenêtres de l'Ecole et de la Mairie auraient besoin d'être changées. Une réunion de la commission bâtiments publics sera prévue pour regarder quelles fenêtres sont à changer en priorité. Une demande pourra être faite auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

➤ **Elections sénatoriales :**

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023.

➤ **Camion pizza :**

Un camion pizza a demandé l'autorisation de stationner sur la Place dimanche dernier. L'opération devrait être renouvelée.

8 – Dates à retenir

- Prochain Conseil Municipal : vendredi 27 octobre 2023
- 23/09/2023 : Invitation par les pompiers pour les 100 ans de la Caserne
- 30/09/2023 : Rencontre « boules » avec les communes voisines

Procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

Clôture de la séance à : 22 heures 30.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Paulette MOREL,

Secrétaire de séance :



Procès-verbal de séance
Mairie de STE FOY ST SULPICE